

Madame la Présidente,

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer à propos du projet de Centre de stockages de déchets ultimes déposé par la société Sita-Suez qui touche votre commune et celle de Saint-Escobille.

Il se trouve que je suis l'un des deux rédacteurs de cet amendement du Conseil régional auquel vous faites allusion dans votre courrier. Il ajoute, comme vous avez pu vous en rendre compte, un article 3 à la délibération sur le PREDMA, qui émet entre autres un avis négatif à la réalisation des centres d'enfouissement de Saint-Escobille (Essonne) et Groslieu (Allainville-au-Bois, Yvelines).

Je partage en tout point votre argumentation. En effet, ces deux projets s'appuient sur des données dépassées en termes de volume à enfouir. Le type de technologie, sans réelle valorisation énergétique des rejets de biogaz, est lui aussi dépassé. Le transport des déchets, loin de leur lieu de production, est une hérésie écologique à l'heure où nous devrions privilégier les circuits courts. Enfin, les risques de pollution de la nappe phréatique ne sont pas à écarter compte tenu des caractéristiques du sous-sol.

Il est évident que nous devons donner la priorité à des solutions visant une réduction des déchets à la source, la systématisation du tri sélectif et le recyclage. Des marges conséquentes de progrès existent dans ces domaines à condition que nous menions une politique volontariste afin de rendre inutile le développement de nouveaux centres d'enfouissement dans notre région.

Dès lors, il ne me paraît pas acceptable, comme je l'ai souligné dans mon intervention en séance publique au nom du groupe socialiste, que le PREDMA ne soit pas opposable aux producteurs de déchets non-dangereux d'activité économique (qui représentent 80 % des déchets enfouis). La loi doit absolument évoluer dans ce domaine sous peine de faire de ces plans d'élimination des déchets des catalogues de bonnes intentions.

Dans la mesure où des demandes d'exploitation avaient été déposées en préfecture (Yvelines et Essonne), il était impossible à la région de rayer purement et simplement ces projets du PREDMA, puisque la loi nous oblige à les inscrire. Cela explique la formulation de l'amendement.

Nous tenions aussi à rassurer les départements de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise qui paient en ce moment un lourd tribut à cette politique des déchets en précisant notre volonté de refuser l'augmentation de leur capacité d'enfouissement et d'envisager au contraire leur diminution. Ce principe de solidarité territoriale doit aussi guider notre recherche de solutions.

Il est donc évident que rien n'est réglé et que l'Etat peut très bien contre l'avis de tous ou presque imposer les projets de la Sita. Dans ce combat, la majorité régionale a clairement fait entendre sa voix contre des solutions inadaptées et dangereuses. Je m'engage, si je suis réélu, à continuer de défendre cette position dans l'intérêt des populations et de la protection de notre environnement.

Jean-Paul Huchon sera à Ablis, salle E. Zola, le mercredi 3 mars entre 12h et 13h pour rencontrer les membres des associations de défense de l'environnement et des élus locaux. Je vous convie bien volontiers à cette réunion pour évoquer la question de Saint-Escobille.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'assurance de mon dévouement le plus sincère.

Didier Fischer
Conseiller régional d'Ile-de-France
Candidat sur la liste de Jean-Paul Huchon (PS-PRG-MRC-MUP)